

AMÉLIORER LES PLATEFORMES SANS LES RENDRE PLUS EXCLUANTES !

POSITION SUR LA VÉRIFICATION DE L'ÂGE ET DE L'IDENTITÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Groupe spécialisé réglementation des plateformes
de Société Numérique

1 MANAGEMENT SUMMARY

Société Numérique considère que les interdictions des réseaux sociaux pour les jeunes ne sont pas appropriées. Les réseaux sociaux constituent aujourd'hui pour les jeunes un environnement de vie, un lieu d'apprentissage et un espace d'expression — et, malgré des centaines d'études, il n'existe aucune preuve concluante d'un lien de causalité entre l'utilisation des réseaux sociaux et les problèmes psychiques. En février 2026, Société Numérique a donc [pris position contre une interdiction des réseaux sociaux pour les moins de 16 ans](#). Le présent document de position approfondit les risques sociétaux et techniques liés à la vérification de l'âge, tout en présentant des alternatives en matière de protection de la jeunesse et comment améliorer les plateformes pour toutes et tous. Il examine également ce que la future e-ID peut apporter dans ce contexte — et ses limites.

La vérification de l'âge entraîne une collecte accrue de données par les plateformes et, par conséquent, davantage de surveillance et de risques d'abus. Le fait de devoir « présenter » une pièce d'identité pour participer aux débats dans un espace public numérique ne correspond pas à la culture d'un Internet libre et démocratique. Ces évolutions sont particulièrement graves pour les groupes vulnérables, les minorités, les lanceuses et lanceurs d'alerte ainsi que les opposantes et opposants politiques.

Les échanges numériques constituent aussi un besoin fondamental pour les jeunes — c'est pourquoi les restrictions d'âge conduisent le plus souvent soit à leur contournement (techniquement simple), soit à un déplacement vers d'autres espaces numériques d'échange, moins sûrs. En outre, l'exclusion des jeunes des grandes plateformes de réseaux sociaux réduit la responsabilité des géants technologiques dans la résolution de problèmes qui concernent l'ensemble de la société (discours de haine, algorithmes manipulateurs ou influence étrangère sur la démocratie).

Une régulation efficace des plateformes permettrait de faire des espaces numériques d'échange et de débat des lieux plus sûrs, plus diversifiés et plus informatifs — pour toutes les utilisatrices et tous les utilisateurs, indépendamment de leur âge. En particulier dans le domaine des systèmes de recommandation (organisation des fils d'actualité), des interfaces manipulatrices (« dark patterns ») et des designs favorisant l'addiction, il existe notamment de nombreuses mesures que les milieux politiques, la justice et la société civile devraient imposer aux plateformes afin de réduire les effets négatifs : de la désactivation des notifications push durant la nuit à un défilement moins addictif, jusqu'à la suppression des mécanismes jouant sur la peur de manquer quelque chose (« FOMO »).

La future e-ID constitue un instrument de vérification de l'âge à la fois sobre en données et sécurisé, auquel Société Numérique a contribué et qu'elle soutient, par exemple, pour les achats d'alcool en ligne. En revanche, pour la vérification de l'âge sur les réseaux sociaux, l'e-ID n'est pas encore suffisamment robuste, car certaines catégories importantes de la population ne peuvent ou ne souhaitent pas (encore) disposer d'une e-ID — et parce que les plateformes ne sont pas encore tenues d'accepter l'e-ID comme instrument de vérification.

2 QUE SONT LES RÉSEAUX SOCIAUX ?

Définition selon [Wikipedia en français](#):

Un réseau social, réseau social numérique ou média social est une application web qui fournit un service de réseautage social en ligne, c'est-à-dire qui relie, au moyen d'un ensemble de moyens numériques, des personnes physiques ou morales entre elles. Ces applications constituent un réseau social tant pour échanger des informations que pour s'y mettre en valeur.

Un réseau social numérique est un service de communication en ligne permettant à un utilisateur, par l'intermédiaire d'un profil numérique, souvent anonymisé, d'entrer en relation avec d'autres personnes,

- d'échanger avec elles et
- de partager des contenus.

La première catégorie comprend des services tels que Facebook, Snapchat, LinkedIn, X, Bluesky et Mastodon. L'accent y est mis sur la communication entre utilisatrices et utilisateurs, les algorithmes propres à chaque plateforme procédant parfois à une présélection ou à une priorisation des contenus affichés.

La deuxième catégorie regroupe principalement des plateformes orientées vers la consommation de contenus, telles que YouTube, TikTok et Instagram, ainsi que des plateformes proposant des contenus pornographiques comme Pornhub ou YouPorn. Ces plateformes offrent également des possibilités de communication (chats), mais celles-ci ne constituent pas leur fonction principale.

Les messageries comme WhatsApp (dans sa fonction classique de chat), Signal ou Threema permettent elles aussi la mise en réseau ainsi que l'échange de messages et de contenus. Elles conservent toutefois traditionnellement un caractère fermé (la communication ayant lieu entre deux personnes ou dans de petits groupes) et ne sont donc pas directement comparables aux plateformes de réseaux sociaux au sens strict.

3 COMMENT FONCTIONNE AUJOURD'HUI LA VÉRIFICATION DE L'ÂGE ? EST-CE LA MÊME CHOSE QUE L'IDENTIFICATION ?

L'identification et la vérification de l'âge sont parfois utilisées comme synonymes, alors qu'il s'agit fondamentalement de deux notions différentes. Elles ont toutefois un point commun dans le monde analogique : le recours à une pièce d'identité officielle. Son utilisation diffère cependant selon le contexte.

Dans le cas de l'identification, il s'agit d'établir l'identité d'une personne sur la base d'une pièce d'identité officielle. Un exemple typique est le retrait d'un courrier recommandé dans un office postal : le pli n'est remis que si la personne présente une pièce d'identité officielle et que le nom qui y figure correspond à celui de la ou du destinataire.

La vérification de l'âge vise quant à elle avant tout à confirmer l'âge d'une personne. Son identité n'est pertinente que dans la mesure où le document présenté comme preuve d'âge doit correspondre de manière crédible à la personne concernée (ce contrôle s'effectue généralement par une comparaison visuelle entre la photo et le visage). C'est par exemple le cas lors de l'achat d'alcool par de jeunes adultes ou de l'entrée dans un club réservé aux plus de 16 ou 18 ans. Bien que la vérification de l'âge repose elle aussi le plus souvent sur une pièce d'identité officielle, le nom qui y figure n'est pas pertinent pour l'opération elle-même.

Parmi les méthodes connues de vérification numérique de l'âge figurent notamment :

- L'autodéclaration : cliquer, par exemple, sur un bouton indiquant que l'on a atteint un certain âge. Cette méthode est toutefois inefficace puisqu'aucune vérification réelle n'a lieu.
- L'enregistrement d'une carte de crédit : cette méthode repose sur l'idée que seules les personnes adultes disposent d'une carte de crédit. En pratique, cette hypothèse est dépassée, les banques proposant depuis plusieurs années aussi des cartes de crédit pour les jeunes.
- La copie de pièce d'identité : une personne copie sa carte d'identité ou son passeport et l'envoie par courrier postal ou électronique à l'organisme demandeur. Cette méthode est utilisée en Suisse, par exemple, pour certaines demandes adressées aux autorités ou pour exercer le droit d'accès aux données personnelles détenues par une entreprise.
- La procédure Videoident : un appel vidéo durant lequel une pièce d'identité officielle (carte d'identité ou passeport) est montrée ou scannée, puis comparée par le service de vérification avec l'apparence de la personne. Cette méthode est aujourd'hui utilisée en Suisse, principalement par les banques ; à l'étranger, des prestataires tiers comme [Personas](#) la proposent également dans des pays tels que le Royaume-Uni, où la vérification de l'âge est déjà imposée par la loi.
- La vérification fondée sur l'IA et le comportement d'utilisation : les comportements en ligne sur une plateforme de réseau social sont analysés par des algorithmes d'intelligence artificielle afin d'en déduire un âge probable. En raison de son manque de fiabilité, cette méthode n'est toutefois pas adaptée à des limites d'âge « dures » prévues par la loi.

L'e-ID suisse prévoit un usage spécifique permettant uniquement la vérification de l'âge, sans transmettre d'autres informations au fournisseur que l'âge lui-même (ou la catégorie : moins de 16 ans, moins de 18 ans ou adulte). On ignore encore si les plateformes étrangères utiliseront l'e-ID ou si elles privilégieront, dans un souci d'uniformisation à l'échelle mondiale, l'une des méthodes mentionnées ci-dessus.

4 POURQUOI NOUS REJETONS LA VÉRIFICATION DE L'ÂGE ET DE L'IDENTITÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

4.1 Collecte de données, sécurité des données et surveillance

L'obligation de vérifier l'âge sur Internet entraîne inévitablement une extension massive de la collecte de données par les plateformes et les prestataires tiers. Cela concerne également les personnes adultes, puisqu'elles doivent elles aussi prouver qu'elles ont atteint un certain âge.

D'ores et déjà, chaque donnée communiquée par les utilisatrices et utilisateurs sert à établir des profils et à diffuser de la publicité ciblée. Il est irréaliste de penser que les données relatives à l'âge feraient exception. Même si l'utilisation des données d'âge et d'identité était interdite par la loi, les abus seraient pratiquement impossibles à détecter. Il faut plutôt s'attendre à ce que les entreprises intègrent à leurs profils utilisateurs existants l'ensemble des informations collectées dans le cadre de la vérification, telles que la date de naissance, les images de pièces d'identité ou les noms.

Le caractère particulièrement problématique de nombreux systèmes réside dans le fait qu'ils exigent la transmission complète de documents d'identité. C'est parfois déjà le cas pour la vérification de l'âge, et presque toujours pour l'identification. Même lorsque les fournisseurs affirment supprimer immédiatement ces données, il faut partir du principe qu'ils les conservent au moins temporairement, les utilisent à des fins de test ou les gardent comme preuve. Ces données d'identité sont de grande qualité, « officiellement certifiées » et donc particulièrement attractives — aussi bien pour les entreprises que pour des acteurs criminels. Les incidents de sécurité ne sont pas des exceptions : on sait par exemple que [plus de 70 000 documents d'identité ont été volés auprès d'un prestataire tiers de vérification de l'âge](#) utilisé par la plateforme Discord, très populaire auprès des jeunes. De tels incidents se multiplieront [à mesure que la collecte de données augmentera](#).

En outre, cette évolution crée un risque structurel de surveillance. Une fois collectées, les données d'âge et d'identité deviennent également accessibles aux autorités de poursuite pénale et aux services de renseignement. Ainsi, le [service de vérification de l'âge « Persona » partage, par exemple, l'ensemble de ses données avec le gouvernement des États-Unis](#). Des solutions sobres en données comme l'e-ID peuvent réduire ce risque ; toutefois, l'e-ID est à juste titre facultative (ce qui signifie que d'autres options de vérification seront vraisemblablement proposées) et les fournisseurs ne sont actuellement pas tenus d'accepter l'e-ID comme moyen de vérification (voir explications ci-dessous).

4.2 Influence sur la culture en ligne et la participation numérique

Une vérification obligatoire de l'âge — et plus encore une obligation d'identification — transforme fondamentalement la culture d'Internet. Lorsque la participation aux débats numériques nécessite la présentation d'une pièce d'identité, cela donne l'impression que communiquer requiert une autorisation préalable. Une telle approche ne correspond pas à notre conception d'un espace public libre et démocratique. Elle déplace en outre le rapport de force entre la société civile, les plateformes et l'État au profit de ces deux derniers acteurs.

Par ailleurs, la vérification de l'âge fragmente l'espace numérique en sphères distinctes. Si une séparation par âge peut faire sens dans certains contextes — par exemple pour protéger contre les abus — elle devient problématique lorsqu'il s'agit de discussions sociales et politiques. La participation numérique s'en trouverait fortement entravée. Les jeunes utilisent en effet les réseaux sociaux non seulement pour se divertir, mais aussi pour apprendre, échanger, jouer en ligne et construire leur identité. La comparaison souvent avancée

avec l'alcool est trompeuse : il s'agit ici d'espaces de communication complexes, dont de nombreux aspects sont bénéfiques pour beaucoup de jeunes. Seule une partie des contenus ou des dynamiques est problématique. Les connaissances scientifiques à ce sujet restent nuancées et [non concluantes](#). Une exclusion générale apparaît donc disproportionnée. Nous ne fermons pas non plus systématiquement un centre de loisirs pour jeunes simplement parce que des dealers de drogues festives y sont apparus une fois. Nous faisons au contraire tout notre possible pour tenir les dealers à l'écart et faire de ce lieu un meilleur espace pour toutes et tous.

4.3 Effets collatéraux et « chilling effect » sur les groupes vulnérables et l'activisme

L'obligation de vérification de l'âge ou de l'identité — ou encore l'exclusion de certains groupes — a des conséquences importantes pour les personnes particulièrement vulnérables. Pour les lanceuses et lanceurs d'alerte, les militantes et militants politiques ou les membres de minorités discriminées, l'accès à des espaces anonymes (ou au minimum pseudonymes) en ligne est souvent essentiel. Ces espaces permettent de dénoncer des abus, d'échanger ou de trouver du soutien sans craindre de représailles. Cela concerne bien davantage de personnes qu'on ne le pense — et pas seulement des « nerds de la protection des données ». Il s'agit par exemple d'opposantes et opposants politiques vivant en exil, de jeunes personnes queer en milieu rural, de personnes souffrant de troubles psychiques ou simplement de personnes dont les opinions diffèrent de celles de la majorité sociale dans leur entourage (voir aussi : « [16 exemples montrant pourquoi la pseudonymie est indispensable sur Internet](#) » (DE) – [netzpolitik.org](#)). En cas de vérification impliquant une identification (publique), ces personnes devraient soit assumer les conséquences potentielles de leurs prises de position, soit subir un « chilling effect », c'est-à-dire renoncer à exprimer légitimement leurs opinions par crainte de représailles.

Par ailleurs, tous les systèmes de vérification discriminent les personnes ne disposant pas de « papiers d'identité » : personnes réfugiées ou sans-papiers, mais aussi personnes ne possédant pas de smartphone ou ne disposant pas des compétences numériques nécessaires pour accomplir les procédures de vérification. Enfin, les systèmes de vérification de l'âge fondés sur la reconnaissance faciale biométrique reproduisent [les effets discriminatoires déjà bien documentés à l'égard des femmes et des personnes à la peau foncée](#).

4.4 Repli vers des espaces non sécurisés et dépourvus de modération

Les jeunes personnes queer, les minorités ethniques, les personnes en quête de soutien — par exemple dans le cadre de groupes d'entraide — ou encore les personnes vivant dans des environnements répressifs dépendent particulièrement des espaces d'échange en ligne. Pour beaucoup d'entre elles, les espaces numériques sont les seuls lieux où elles peuvent trouver une communauté et du soutien. Lorsque ces personnes sont exclues en raison de restrictions d'âge ou qu'elles ne disposent pas des documents nécessaires à la vérification, les échanges se déplacent vers des espaces moins régulés. Le besoin d'échange demeure et des [communautés entières migrent vers d'autres plateformes](#). Celles-ci sont souvent moins bien modérées et davantage exposées aux escroqueries, à l'extrémisme ou aux logiciels malveillants. Il est également documenté que les utilisatrices et utilisateurs se replient sur des moyens d'échange informels — par exemple des forums non modérés ou des solutions de fortune comme des documents Google partagés avec fonction de chat. Les mécanismes de protection existants s'en trouvent affaiblis, sans que les problèmes sous-jacents soient pour autant résolus.

4.5 Responsabilité réduite des plateformes concernant les contenus et les algorithmes

Les restrictions d'âge — par exemple l'interdiction d'accès aux moins de 14, 16 ou 18 ans — déplacent la responsabilité des contenus problématiques et des effets algorithmiques des plateformes vers les

utilisatrices et utilisateurs eux-mêmes. Lorsqu'une société exclut les jeunes des plateformes au motif qu'ils constituent un groupe vulnérable, elle réduit en réalité la responsabilité — ainsi que les coûts liés à la modération et à l'infrastructure — des plateformes pour rendre les systèmes dans leur ensemble plus sûrs, c'est-à-dire pour toutes et tous. Une telle évolution est contre-productive sur le plan politique. Elle affaiblit les efforts visant à responsabiliser davantage les plateformes face à des effets nuisibles pour l'ensemble de la population et/ou pour la société dans son ensemble, tels que les discours de haine, les algorithmes manipulateurs ou l'influence étrangère sur les processus démocratiques. Les restrictions d'âge constituent ainsi un véritable contretemps stratégique au regard de l'objectif consistant à imposer davantage de responsabilités sociétales aux plateformes.

Parallèlement, la vérification de l'âge — voire de l'identité — transforme les plateformes privées en puissants gardiens de l'accès à l'espace public numérique, y compris pour les personnes adultes. Elles peuvent écarter des personnes jugées indésirables au moyen des procédures de vérification, éventuellement aussi sous [la pression du gouvernement américain](#).

4.6 Un lobbying massif des géants technologiques

Dans ce contexte, il n'est guère surprenant que les géants technologiques fassent pression en faveur de restrictions d'âge : celles-ci servent leurs intérêts à de multiples égards. Meta, la maison mère de Facebook et Instagram dirigée par Mark Zuckerberg, a consacré à elle seule [plus de 26 millions de dollars américains au lobbying aux États-Unis en 2025 et a soutenu indirectement des organisations telles que la « Digital Childhood Alliance »](#), qui réclament des contrôles d'âge. Certaines entreprises demandent que la vérification de l'âge soit effectuée directement au niveau du système d'exploitation — via le Google Play Store ou l'App Store d'Apple. Une telle approche aurait toutefois des conséquences considérables sur l'architecture même d'Internet, poserait de sérieux problèmes aux systèmes d'exploitation pour smartphones indépendants de Google et d'Apple, et ne couvrirait par ailleurs pas les applications de bureau.

4.7 Facilement contournables sur le plan technique

Dans la plupart de leurs formes, les restrictions d'âge sont techniquement inefficaces. Les jeunes trouvent de nombreuses façons de contourner les mécanismes de vérification : recours à des [VPN](#), utilisation de l'identité d'autres personnes ou simples astuces permettant de tromper les procédures biométriques (par exemple avec l'aide d'amis, à l'aide de [masques faciaux](#) ou encore en [portant une moustache lors de la capture d'image](#)). Les expériences menées dans des pays comme l'Australie montrent qu'une [part importante des jeunes continue d'accéder aux plateformes malgré les interdictions légales](#). Dans le cas australien, environ un quart des jeunes ont activement contourné les contrôles ; pour la majorité d'entre eux, les plateformes n'ont tout simplement pris aucune mesure et n'ont même pas procédé à une vérification de l'âge.

Ces stratégies de contournement engendrent à leur tour de nouveaux problèmes. Les discussions autour d'une [éventuelle interdiction des VPN](#) montrent que les interventions réglementaires tendent rapidement à s'étendre. Parallèlement, de nouveaux risques pour la protection des données apparaissent, les outils de contournement collectant eux aussi des données.

5 ET QU'EN EST-IL DE L'E-ID ?

Si une vérification de l'âge devait être introduite, elle devrait passer par un instrument tel que la future E-ID suisse. Société Numérique a fortement contribué, au cours des quatre dernières années, à la conception de l'E-ID (sous la forme d'une identité auto-souveraine, ou Self Sovereign Identity) ainsi qu'à son ancrage légal. [Elle a également soutenu résolument le projet lors de la campagne de votation.](#)

Avec l'E-ID, la vérification de l'âge s'effectue selon le principe de minimisation des données, c'est-à-dire de manière strictement limitée à ce qui est nécessaire : seule l'information binaire indiquant si une personne se situe au-dessus ou au-dessous d'un certain seuil d'âge est transmise, sans stockage de la date de naissance exacte ni d'autres données d'identité. Le résultat doit être transmis de manière anonymisée, non traçable et sans possibilité de suivi entre plusieurs accès. La transparence grâce à un code open source est ici essentielle. L'E-ID répond à ces exigences.

Il subsiste toutefois des défis non résolus qui empêchent actuellement l'E-ID de constituer une solution véritablement viable pour la vérification de l'âge :

- elle doit fonctionner à l'échelle internationale, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui ;
- les plateformes — en particulier les plateformes internationales — doivent être contraintes par le législateur d'accepter l'E-ID comme méthode de vérification et de mettre en place l'infrastructure correspondante ;
- il n'est actuellement pas garanti que l'application E-ID soit disponible sur des systèmes d'exploitation mobiles autres que ceux de Google ou d'Apple — ce qui exclurait précisément les utilisatrices et utilisateurs les plus sensibles à l'indépendance vis-à-vis des Big Tech. Par ailleurs, les personnes ne disposant pas de smartphone ne peuvent pas obtenir d'E-ID, puisqu'aucune application pour ordinateur portable n'est (encore) proposée.

Ces défis ne sont pas encore résolus. En outre, l'E-ID est, à juste titre, facultative. Se pose donc la question de savoir comment traiter la part non négligeable de la population suisse qui, aujourd'hui comme demain, ne voudra ou ne pourra pas disposer d'une E-ID, ainsi que les personnes sans-papiers. Les exclure de manière générale des plateformes de réseaux sociaux serait perçu comme une forme de contrainte à l'E-ID. Le recours à d'autres méthodes de vérification, intrusives et peu sûres, ne constitue pas davantage une solution.

Pour ces raisons, nous considérons que l'E-ID ne constitue actuellement pas, à elle seule, une solution suffisamment solide pour une vérification de l'âge sur les grandes plateformes de réseaux sociaux, qui remplissent aujourd'hui la fonction d'espaces de débat public dans le monde numérique.

Une vérification de l'âge peut en revanche être pertinente et proportionnée dans des contextes où les contenus sont clairement destinés à un public adulte — ce qui est déjà prévu par la loi aujourd'hui. Cela inclut, par exemple, l'accès à Pornhub ou l'achat de boissons alcoolisées dans une boutique en ligne. Il va toutefois de soi qu'il doit alors s'agir d'une simple vérification, sans transmission de données d'identité au fournisseur concerné.

6 COMMENT POUVONS-NOUS DONNER AUX JEUNES LES MOYENS D'AGIR ET, LORSQUE CELA EST NÉCESSAIRE, LES PROTÉGER ?

Une grande partie des défis et des risques auxquels les jeunes sont confrontés sur les réseaux sociaux concernent en réalité aussi les adultes. Il s'agit notamment des algorithmes qui incitent à faire défiler les contenus sans fin ni limite temporelle ; du cyberharcèlement ; d'une perception biaisée de la réalité par des contenus sélectionnés de manière unilatérale ; ou encore de la divulgation involontaire — et souvent inaperçue — de données personnelles. Le meilleur moyen de lutter contre ces problèmes reste une régulation qui impose davantage de responsabilités aux plateformes, indépendamment de l'âge des utilisatrices et utilisateurs, et qui les tienne responsables des algorithmes qu'elles déploient ainsi que de leurs conséquences.

Société Numérique a élaboré, avec d'autres organisations de la société civile, [des propositions approfondies en matière de régulation des plateformes](#). L'objectif est de faire des réseaux sociaux — pour toutes et tous — des espaces favorisant une meilleure culture du débat, une consommation de l'information plus autonome et moins soumise à la manipulation, ainsi qu'une formation plus libre de l'opinion. Cela comprend notamment :

- l'intégration des effets négatifs sur les mineur·es dans la liste des risques systémiques, ainsi que l'obligation de réduire ces risques ;
- l'interdiction de diffuser de la publicité personnalisée aux mineur·es ;
- l'obligation de proposer des systèmes de recommandation qui ne reposent pas sur le profilage ni sur la maximisation des interactions et de l'attention ;
- une limitation des *dark patterns* (interfaces manipulatrices) ainsi que l'interdiction des « addictive designs ».

S'agissant précisément du design des plateformes — visé par les deux derniers points — [plusieurs mécanismes connus](#) pourraient être mis en œuvre simplement, c'est-à-dire directement par les plateformes elles-mêmes. Parmi eux :

- la suppression des éléments jouant sur le « FOMO » (*fear of missing out*), par exemple les stories éphémères ;
- remplacer les « Snap Streaks » par des mécanismes favorisant une bonne hygiène numérique : récompenser des comportements équilibrés plutôt qu'imposer une utilisation quotidienne ;
- désactiver les notifications pendant la nuit ;
- proposer des outils parentaux permettant de fixer des limites de temps et des plages de blocage ;
- supprimer les compteurs publics de likes afin de réduire la pression sociale ;
- renoncer au partage permanent de la localisation avec les contacts ;
- ralentir le défilement des contenus : désactiver l'autoplay et imposer des pauses après une certaine durée d'utilisation ;
- privilégier le bien-être plutôt que les métriques d'engagement : optimiser les plateformes en fonction de la satisfaction des utilisatrices et utilisateurs plutôt qu'en fonction du temps d'écran ou du nombre de clics.

En mars 2026, des tribunaux américains ont jugé Instagram/Meta et YouTube/Google [responsables du caractère addictif du design de leurs plateformes](#). Ces jugements constituent une base permettant, au niveau politique, de responsabiliser les plateformes afin qu'elles améliorent leurs espaces de communication pour l'ensemble de la population, plutôt que d'exclure certaines catégories de personnes de manière généralisée.

En fin de compte, les parents et les écoles sont eux aussi appelés à prendre leurs responsabilités. Même avec une vérification de l'âge — et le blocage des plateformes jusqu'à l'âge de 16 ou 18 ans — les compétences médiatiques ne s'acquièrent pas du jour au lendemain ; elles doivent être transmises et enseignées. Cette transmission se fait au mieux en utilisant les plateformes elles-mêmes, mais avec l'accompagnement et le soutien des jeunes dans leur utilisation des réseaux sociaux par les parents et les écoles. C'est également la position de la [Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse \(CFEJ\) dans son document de position](#).

7 RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES

Joint statement of security and privacy scientists and researchers on Age Assurance (February 2026, signed by more than 400 scientists): <https://csa-scientist-open-letter.org/ageverif-Feb2026>

Electronic Frontier Foundation, Dossier Age Verification: <https://www.eff.org/issues/age-verification>